

Formation MAC SST

« Maintien et actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail »

➤ Objectifs :

- À la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Actualiser la connaissance de son rôle de S.S.T dans le cadre de l'organisation des secours interne à son entreprise
 - Intervenir efficacement face à une situation d'accident
 - Développer son esprit préventif par une attitude responsable

➤ Public concerné :

Salarié titulaire du certificat de SST.

➤ Prérequis :

Etre titulaire du Certificat SST en limite de validité (24mois)

➤ Durée du stage :

7 heures (1 jour) pour des groupes de 4 à 10 stagiaires

➤ Nombre de participants:

- 4 à 10 stagiaires dans nos locaux (multi établissement inscription Individuelle possible)
- 4 à 10 personnes en entreprise

➤ Programme du stage :

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

- Tour de table avec le recueil du vécu des stagiaires en matière de **secourisme** ; ont-ils dû intervenir ? comment cela s'est-il passé ? - Réponses à leurs attentes ;
- Révision des **gestes de Secourisme** (et d'urgence) ;
- Actualisation de la **formation SST**;
- Utilisation du défibrillateur (DSA : Défibrillateur Semi-Automatique ou DAE : Défibrillateur Automatisé Externe)

Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Développement de thèmes spécifiques
- Evaluation Certificative « Grille de certification mac sst »

➤ Validation :

Selon grille de certification « Maintien et Actualisation des Compétences SST »
Carte « Certificat SST » validité 2ans

Note : Les recyclages en SST sont obligatoires au maximum

Tous les 24 mois afin que le salarié conserve son statut de secouriste du travail.

Obligation liée à la formation aux premiers secours

Article R4224-15 du Code du travail : un membre du personnel doit recevoir la formation aux premiers secours dans les ateliers de travaux dangereux ou les chantiers employant plus de 20 personnes pendant plus de 15 jours. Les travailleurs ne peuvent remplacer les infirmiers.

Article R4224-16 du Code du travail : en l'absence d'infirmier ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend avis après avis du médecin du travail, et les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Article R6311-15 du Code de la santé publique : Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article [R. 6311-14](#).

Manuel du formateur :
Référence : 01-2017

1 livret : Aide-mémoire selon le référentiel de l'INRS par stagiaire